

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2013  
Réception par le Prefet : 17/09/2013  
Publication : 20/09/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2013-8-7-2

Séance du vendredi 13 septembre 2013

### COMMUNICATION COMITES DE SUIVI DE LA FEDERATION DES SOCIETES DE MUSIQUE D'ALSACE ET MISSION VOIX D'ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente ;
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente ;
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2012-6-7-3 du 05 décembre 2012 relative au Budget Primitif 2013 en faveur du Développement Culturel ;
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Donne acte au Président de la communication relative aux Comités de Suivi intervenus en 2013 dans le cadre des partenariats entre le Département et :
  - la Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace (FSMA) ;
  - Mission Voix Alsace (MVA).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions